

Choisir le virement mensuel automatique, c'est assurer votre fidélité aux enfants.
Portez le coupon orange à votre banque, envoyez-nous le coupon vert à l'adresse indiquée.

1

Remettez ce coupon à votre banque pour déclencher un virement mensuel.

✂ **Nom**

Prénom

désire faire un virement mensuel de :

..... **euros**

à partir du mois de

Au titulaire du compte :

ANAK - un pont pour les enfants
BNP, 1 rue du Maréchal Foch, 78000
Agence VERSAILLES FOCH (00849)
RIB : 30004 00849 00010033587 14
IBAN : FR76 3000 4008 4900 0100 3358 714
BIC : BNPAFRPPVRS

Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre don et sont destinées exclusivement à l'association ANAK. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant en écrivant à ANAK - un pont pour les enfants - 8 rue des réservoirs - 78000 VERSAILLES.

2

Renvoyez ensuite ce bon à Anak afin d'établir le reçu fiscal annuel correspondant.

✂ **ANAK - un pont pour les enfants**
8, rue des réservoirs - 78000 Versailles

M. **Mme.** **Melle.** **M. et Mme.**

Nom

Prénom

Adresse

CP / Ville

Somme du virement mensuel **euros**

Mois du 1^{er} virement automatique

Banque émettrice

N° de compte



L'intégralité du montant reçu par l'association sera envoyée à Manille puisque tous les frais administratifs sont pris en charge par les membres d'Anak.

Important : un reçu fiscal vous sera adressé en fin d'année pour la totalité de vos dons versés. 66% de ces sommes seront alors déductibles de votre facture d'impôts.